

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT VA1-27

#### INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mars 2025.

Ce projet de règlement a pour but :

1. D'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique;
2. D'établir les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres du conseil de la Ville en leur qualité d'élus;
3. D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est à Amos.

Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ À AMOS, CE 26 MARS 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 26 mars 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier et qu'il fut également publié dans le journal Le Citoyen le même jour.

Amos, le 26 mars 2025

(s) Mariane Michaud, greffière